

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sauvegarde du patrimoine gastronomique français Question écrite n° 44239

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la sauvegarde du patrimoine gastronomique français. L'art du « bien manger » fait partie de l'identité française, un art envié à travers le monde. Acheter sa baguette à la boulangerie est une habitude quotidienne d'une majorité de Français qui s'attendent, à travers ce geste, à faire l'acquisition d'un produit de qualité et à vivre un moment convivial, le plus souvent à proximité de leur domicile. Plus de 6 milliards de baguettes sortent des fournils chaque année. Le maillage territorial des artisans boulangers est d'une densité exemplaire. Ils sont au nombre de 411 rien que dans l'Oise et participent à la vitalité des communes. Grâce aux agriculteurs et aux autres filières qui participent, les artisans boulangers fabriquent un symbole fort du patrimoine historique, culturel et territorial à protéger. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte soutenir la candidature, portée par la Confédération nationale de la boulangerie pâtisserie française, afin de faire rentrer la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Données clés

Auteur: M. Victor Habert-Dassault

Circonscription: Oise (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 44239 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>15 février 2022</u>, page 901 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)